

Conseil Communautaire du	4 décembre 2020
--------------------------	-----------------

à	14h00
---	-------

N°ordre	73
N° identifiant	2020-0371

Titre	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères - Tarifs 2021
-------	--

Rapporteur(s)	M. Gérald BLANCHARD
Date de la convocation	27/11/2020

Président de séance	Mme Florence JARDIN
Secrétaire(s) de séance	MM. Aloïs GABORIT et Kentin PLINGUET

PJ.	
-----	--

Membres en exercice	86	
Quorum	29	

Présents	74	<p>Mme Florence JARDIN - Présidente</p> <p>M. Frankie ANGEBAULT - Mme Sylvie AUBERT - M. Jean-Charles AUZANNEAU - M. Emmanuel BAZILE - M. Bastien BERNELA - M. Gérald BLANCHARD - M. Anthony BROTTIER - Mme Dany COINEAU - Mme Alexandra DUVAL - M. Claude EIDELSTEIN - M. Jean-Louis FOURCAUD - M. Michel FRANÇOIS - M. Aloïs GABORIT - M. Éric GHIRLANDA - M. Gérard HERBERT - M. Romain MIGNOT - Mme Léonore MONCOND'HUY - M. Gilles MORISSEAU - Mme Élisabeth NAVEAU DIOP - M. Jérôme NEVEUX - M. Bernard PÉTERLONGO - M. Fredy POIRIER - M. Charles REVERCHON-BILLOT - M. Robert ROCHAUD - Mme Corine SAUVAGE - M. Jean-Luc SOULARD - M. Stéphane ALLOUCH - Mme Lisa BELLUCO - M. Laurent LUCAUD - Membres du bureau</p> <p>Mme Martine BATAILLE - Mme Alexandra BESNARD - M. François BLANCHARD - M. Joël BLAUD - M. Aurélien BOURDIER - Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN - M. Olivier BROSSARD - M. Christophe CHAPPET - M. Bernard CHAUVET - M. Vincent CHENU - M. Jean-Michel CHOISY - M. Alain CLAEYS - M. Serge COUSIN - Mme Ombelyne DAGICOUR - M. Guy DAVIGNON - Mme Nathalie DESJARDINS - M. Ludovic DEVERGNE - M. Pascal FAIDEAU - Mme Julie FONTAINE - Mme Nelly GARDA-FLIP - M. Kévin GOMEZ - Mme Pascale GUITTET - Mme Monique HERNANDEZ - M. Frédéric JARRY - M. Olivier KIRCH - M. Jean-Louis LEDEUX - M. Sébastien LÉONARD - M. Frédéric LÉONET - Mme Maguy LUMINEAU - M. Jean-Luc MAERTEN - M. Bernard MAUZÉ - Mme Isabelle MOPIN - M. Kentin PLINGUET - M. Philippe PRIoux - M. Nicolas RÉVEILLAULT - Mme Julie REYNARD - M. Pierre-Étienne ROUET - M. Arnaud ROUSSEAU - Mme Sylvie SAP - M. Antoine SUREAUD - Mme Claude THIBAUT - M. Bruno VIVIER - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAUULT les conseillers communautaires</p> <p>Mme Béatrice VANNESTE la conseillère communautaire suppléante</p>
----------	----	--

Absents	5	<p>Mme Samira BARRO-KONATÉ - Mme Sonia BENNANI - Mme Karine DANGRÉAUX-HENIN - Mme Carine GILLES - M. Christian RICHARD les conseillers communautaires</p>
---------	---	--

Mandats	7	Mandants	Mandataires
		Mme Béatrice BEJANIN	M. François BLANCHARD
		Mme Élodie BONNAFOUS	Mme Alexandra DUVAL
		M. Rafael DOS SANTOS CRUZ	Mme Lisa BELLUCO
		Mme Solange LAOUDJAMAÏ	M. Anthony BROTTIER
		Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER	Mme Léonore MONCOND'HUY
		M. Maxime PÉDEBOSCQ	M. Aloïs GABORIT
M. Théo SAGET	Mme Ombelyne DAGICOUR		

Observations	<p>L'ordre de passage des délibérations : de la délibération n° 1 à 66, la n° 134 puis de la n° 67 à 133.</p> <p>Retours de Mme Lisa BELLUCO (mandataire de Rafael DOS SANTOS CRUZ) et de MM. Romain MIGNOT et Bernard PÉTERLONGO.</p>
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	08-Commission transition énergétique, qualité environnementale
------------------------------------	--

Service référent	Direction Générale Transition énergétique Direction Déchets - Propreté
------------------	---

Il convient d'arrêter les tarifs de la Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (Reom) des professionnels et des particuliers pour 2021 (en augmentation de 15 % pour les communes de l'ex-Vienne et Moulrière et de 7 % pour les communes de l'ex-Pays Chauvinois par rapport à 2020, afin de garantir l'équilibre de ce budget annexe).

Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (Reom) pour les particuliers.

Pour les communes de l'ex Vienne et Moulrière, le tarif est fonction du nombre de personnes par foyer. Il est proposé d'appliquer une augmentation de 15 %, afin de garantir l'équilibre de ce budget annexe.

Nombre de personnes par foyer	Tarif par foyer		
	2019	2020	2021
1 personne	75,50 €	76,95 €	88,49 €
2 personnes	148,00 €	150,80 €	173,42 €
3 personnes	208,00 €	212,00 €	243,80 €
4 personnes et plus	263,00 €	268,00 €	308,20 €
Résidence secondaire	75,50 €	76,95 €	88,49 €

Pour les communes de l'ex Pays Chauvinois, le montant de la redevance est calculé en fonction du service rendu qui dépend de deux critères :

- la fréquence de collecte des ordures ménagères (1 ou 2 ramassages hebdomadaires)
- le type de collecte : porte à porte, point de regroupement, bout de voie.

Il est proposé d'appliquer une augmentation de 7 % afin de concorder avec les tarifs appliqués par le Syndicat interdépartemental mixte pour l'équipement (Simer).

Nombre de collectes par semaine	Modalités de collecte	Tarif par foyer		
		2019	2020	2021
1 / semaine	Collecte en porte à porte	196,00 €	204,00 € /an	218,30 € /an
	Collecte en bout de voie et en point de regroupement	187,00 €	195,00 € /an	208,65 € /an
2 / semaine	Collecte en porte à porte	244,00 €	253,00 € /an	270,70 € /an
	Collecte en bout de voie et en point de regroupement	196,00 €	204,00 € /an	218,30 € /an

Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (Reom) des professionnels.

Pour les communes de l'ex Vienne et Moulière:

- **Pour les professionnels** : en fonction de la quantité de déchets produite :

PRODUCTION	Tarif forfaitaire annuel par collecte hebdomadaire		
	2019	2020	2021
De 0 à 100 litres /semaine	40,50 €	41,30 €	47,50 €
De 101 à 200 litres /semaine	158,00 €	161,00 €	185,15 €
De 201 à 400 litres /semaine	301,50 €	307,30 €	353,40 €
De 401 à 750 litres /semaine	446,00 €	454,50 €	522,68 €
Plus de 751 litres /semaine	595,50 €	607,00 €	698,05 €

- **Pour les communes**, le montant de la REOM est proportionnel à la population totale en vigueur au 1er janvier 2021 :

TARIF	Tarif forfaitaire annuel		
	2019	2020	2021
Par habitant (sur la base de la population totale en vigueur)	1,05 € /hab	1,07 € /hab	1,23 € / hab

Pour les communes de l'ex Pays Chauvinois, le montant de la redevance des professionnels est calculé en fonction du service rendu qui dépend de deux parts :

- **La part fixe**, fonction de la fréquence de collecte des déchets

PART FIXE	Tarif forfaitaire annuel par collecte hebdomadaire		
	2019	2020	2021
C1 (collecte 1 fois par semaine)	196,00 €	204,00 €	218,30 €
C2 (collecte 2 fois par semaine)	244,00 €	253,00 €	270,70 €

- **La part proportionnelle**, fonction du volume hebdomadaire des bacs collectés :
 - jusqu'à 120 litres inclus par collecte, aucun tarif proportionnel n'est appliqué.
 - à partir de 121 litres et jusqu'à 240 litres par collecte, la part proportionnelle correspond à la moitié du tarif de base ($218,30 / 2 = 109,15$ €)
 - de 241 litres à 600 litres par collecte, la part proportionnelle correspond à 1 fois le tarif de base (218,30 €)
 - de 601 litres et jusqu'à 1200l, la part proportionnelle correspond à 2 fois le tarif de base ($218,30 \times 2 = 436,60$ €). Ce qui correspond à la part fixe.

- au-delà de 1201 litres, la part proportionnelle correspond au tarif annuel de la part fixe majoré de 436,60 € par tranche de 600 litres, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

PART PROPORTIONNELLE	Tarif forfaitaire annuel par collecte hebdomadaire		
	2019	2020	2021
Jusqu'à 120l (inclus)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
de 121l à 240l	98,00 €	102,00 €	109,15 €
de 241 l à 600l *	196,00 €	204,00 €	218,30 €
601l à 1200l	392,00 €	408,00 €	436,60 €
1201l à 1800l	784,00 €	816,00 €	873,20 €
1801l à 2400l	1 176,00 €	1 224,00 €	1 309,80 €
2401l à 3000l	1 568,00 €	1 632,00 €	1 746,40 €
3001l à 3600l	1960,00 €	2 040,00 €	2 183,00 €
3601l à 4200l	2 376,00 €	2 448,00 €	2 619,60 €
4201l à 4800l	2 744,00 €	2 856,00 €	3 056,20 €
4801l à 5400l	3 136,00 €	3 264,00 €	3 492,80 €
5401l à 6000l	3 528,00 €	3 672,00 €	3 929,40 €
6001l à 6600l	3 920,00 €	4 080,00 €	4 366,00 €
6601l à 7200l	4 312,00 €	4 448,00 €	4 802,60 €
7201l à 7800l	4 752,00 €	4 896,00 €	5 239,20 €

(*) Les bacs de 660l correspondent à un volume utile de 600l.

Les professionnels peuvent également bénéficier d'une collecte supplémentaire, selon le tarif ci-dessous :

PART FIXE	Tarif annuel 2019 TTC (TVA 10 %)	Tarif annuel 2020 TTC (TVA 10 %)	Tarif annuel 2021 TTC (TVA 10 %)
Période estivale – 15/06 au 15/09	12,80 TTC	13,30 € TTC	14,25 € TTC
PART PROPORTIONNELLE	Tarif annuel 2019 TTC (TVA 10 %)	Tarif annuel 2020 TTC (TVA 10 %)	Tarif annuel 2021 TTC (TVA 10 %)
Volume Hebdomadaire (*)	25 % du coût	25 % du coût	25 % du coût

(*) correspond à la dotation en bacs

Les professionnels peuvent également bénéficier d'une collecte additionnelle selon les tarifs ci-dessous :

SERVICE ADDITIONNEL	Tarif annuel 2019 TTC (TVA 10 %)	Tarif annuel 2020 TTC (TVA 10 %)	Tarif annuel 2021 TTC (TVA 10 %)
	74,00 € TTC	77,00 € TTC	82,40 € TTC

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- de donner votre accord sur ces taux
- d'inscrire les recettes sur l'article 706 du budget Redevance de l'enlèvement des ordures ménagères (REOM).

POUR	74	
CONTRE	0	
Abstention	7	M. Christophe CHAPPET, M. Vincent CHENU, M. Ludovic DEVERGNE, M. Dominique ÉLOY, M. Pascal FAIDEAU, Mme Pascale GUITTET, M. Jean-Louis LEDEUX
Ne prend pas part au vote	0	

Pour la Présidente,



RESULTAT DU VOTE

Adopté

Affichée le	11 décembre 2020
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	7 janvier 2021
Date de réception en préfecture	11 décembre 2020
Identifiant de télétransmission	086-200069854-20201204-139216-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	7.10
Nomenclature Préfecture	Divers